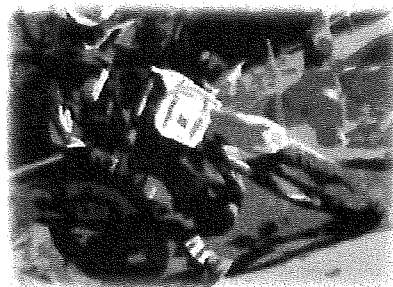


SOLO / SIDE-CAR / QUAD



Moto-Club _____ AMICALE MOTOCYCLISTE DE CHINON
N° d'affiliation _____ 1382
Date _____ 21 AVRIL 2014
Lieu _____ LES TROTTE LOUPS 37500 CHINON
N° d'épreuve FFM _____ 245
Organisateur technique _____ RICHER DOMINIQUE
Adresse _____ 50 RUE CARNOT 37220 L'île Bouchard
e-mail _____ richer.garage@wanadoo.fr
Téléphone _____ 06.87.27.30.60 02.47.58.64.51.



La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

Directeur de course _____ Gauthier claud adj Fragnon georges Licence : 036368 010588
Président du Jury ou Arbitre _____ Geray claud Licence : 011388
Membre du Jury _____ Lecoge lean louis Licence : 041081
Membre du Jury _____ Lavrat Licence : 124927
Commissaire technique responsable _____ Adan christian Licence : 162240
Responsable du chronométrage _____ Lardeux murielle Licence : 026205

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Nom	Age min	Age max	Cylindrée	Description
chp de ligue 125				
NATIONAL B				
NATIONAL A				
NATIONAL A 125				

Engagement :

Site Internet _____ WWW.AMC CHINON
Contact _____ RICHER DOMINIQUE
Adresse _____ 50 Rue Carnot 37220 l'île bouchard
Téléphone _____ 06.87.27.30.60 02.47.58.64.51
e-mail _____ richer.garage@wanadoo.fr

Chronométrage :

Location de transpondeur _____ oui non
Tarif _____ 10 euros
Caution _____ 200 euros

ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

a. Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : oui non

Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

RÈGLEMENT PARTICULIER

b. Contrôles administratifs

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

c. Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire techniques responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Médecin responsable médical — hippolyte ZIZAN

Nombre de secouristes — 22

Nombre d'ambulance(s) — 2

Hôpital le plus proche — ST BENOIST LA FORET

Temps de trajet (en min) — 4MN

ARTICLE 7 PRESENTATION DU SITE DE PRATIQUE

Le plan d'accès et le plan du site de pratique sont annexés au présent règlement.

a. Accès :

Nom du site — LES TROTTE LOUPS CHINON

Adresse — LES FONTENILLES

GPS – Latitude (Nord) — 47°11'19*24*

GPS – Longitude (Est) — 0°14*18*76

b. Caractéristiques :

Longueur du circuit — 1930 metres

Largeur minimum de la piste — 6 metres

Largeur de la grille — 37 metres

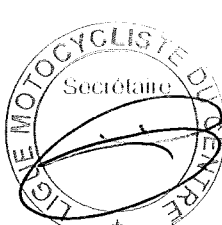
Longueur de la ligne droite de départ — 84 metres

Nombre de OCP* — 19

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité (Motos)		Capacité (Quads ou Side-cars)	
Essais :	45	Manche :	45
		Essais :	Manche :

Rappel : l'attestation d'assurance, les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 08 01 2014	Date :	Date :
 AMIC MOTOCYCLISTE CHINON 37500 CHINON		Secrétaire Date : Numéro :

REGLEMENT PARTICULIER